Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260321-2026_024-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Mairie d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	23	25

Vote
Mains levées
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 24/03/2026
Et
Publication ou notification du : 30/06/2020

L'an 2026, le 21 Mars à 09:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Nicole HARD, Conseillère municipale, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.
Présents : Mmes : CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, GISLARD Christelle, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TIREAU Catherine, TISON Bernadette, TRAVERS Rachel, VÉRÉ Martine, MM : DESILLE Bertrand, ÉON Patrice, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric, HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony POSSON Rémi

Absent(s) ayant donné procuration : M. BÉVIÈRE Jean-Noël à Mme TRAVERS Rachel, M. BROSSAULT Christophe à M. FOLL Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme MENEUST Pauline

2020-024 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 8 adjoints au maire au maximum.

Il est proposé la création de 6 postes d'adjoint(e)s au maire

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

APPROUVE la création de 6 postes d'adjoint(e)s au maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/03/2026
Le Maire
Françoise GESLAND